



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 25 Mai 2023 à 19 H**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	21

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Nathalie JEAN

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Jean-Marie LEBRE, Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Bruno SBLANDANO, Régis POSTIAUX, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : Aurélie GROSSO, Marie-Line MICHELOTTI, Patrick URAS, Michel ROUSSIER, Emilie LAFOND, Marc GOFFIN, Audrey SERAFINI

**Conseillers Municipaux absents** : Lydie MILAD

**Délibération N° 57/23 –**

**OBJET : BUDGET ANNEXE DE L'ABBAYE DE SILVACANE – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rappelle à l'assemblée que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent de nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de la section d'investissement du budget annexe de l'abbaye de silvacane.

- Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget de l'Abbaye de Silvacane,
- Vu la délibération n°41/23 approuvant le budget primitif de l'Abbaye de Silvacane en date du 6 avril 2023,
- Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 22 mai 2023,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1, arrêtée comme suit :

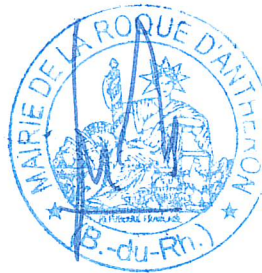
**SECTION INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	INTITULÉ	DÉPENSES		RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	6 000, 00 €	0, 00 €	6 000, 00 €	0, 00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>6 000, 00 €</b>	<b>0, 00 €</b>	<b>6 000, 00 €</b>	<b>0, 00 €</b>

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Nathalie JEAN

Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Sous-Préfecture  
le 8/06/23 et de la publication  
ou notification le 8/06/23

REÇU EN PREFECTURE

le 05/06/2023

Application agréée E-legalite.com